

AR Prefecture006-210601233-20231005-01-DE
Reçu le 10/10/2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
--
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
--
CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

SÉANCE du : jeudi 05 octobre 2023

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Convocation :
Date d'envoi : 29 septembre 2023
Date d'affichage : 29 septembre 2023

Délibération :
Télétransmis en Préfecture des AM le : 17 0 OCT 2023
Affichée en mairie le :
Notification(s) éventuelle(s) le : 1 0 OCT 2023

**OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES DU 03 MAI
2023 AU 06 SEPTEMBRE 2023**

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	26	0	5	4

Pôle / Service : Direction Juridique et foncière
Délibération N° : DCM20231005_01

Rapporteur : Monsieur SEGURA
Secrétaire de séance : Monsieur PALAYER

Le jeudi 05 octobre 2023 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Monsieur Christian **RADIGALES**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Madame Priscilla **HALIOUA**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Monsieur Patrick **VILLARDRY**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame FRANQUELIN à Monsieur ALLARI
Madame NESONSON à Madame ESPANOL
Madame GUERRIER BUISINE à Madame BAUZIT
Madame DEY à Monsieur GALLUCCIO
Madame CORVEST à Madame BELOT

Absent(s) :

Monsieur DOMINICI, Monsieur ORSATTI, Monsieur MOSCHETTI, Monsieur ESPINOSA

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU 03 MAI 2023 AU 06 SEPTEMBRE 2023

Mes chers collègues,

Par délibération du 25 mai 2020, le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs tels que prévus par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

A cet égard, Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions intervenues en application de cet article.

Ainsi, vous trouverez ci-dessous les décisions prises du 3 mai 2023 au 6 septembre 2023 dans le cadre de ces délégations :

Alinéa 1 : arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales :

- Décision du 28 juillet 2023 portant délimitation du domaine public – parcelles cadastrées section AZ 179 et AZ 180 sises Corniche d'Agrimont.
- Décision du 07 août 2023 portant délimitation du domaine public – parcelle non cadastrée sise impasse de la rue Pierre Lambert (section AW).

Alinéa 2 : fixer en modulant l'existant ou en créant de nouveaux, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal :

- Décision du 30 mai 2023 portant tarification de l'accueil d'urgence dans les établissements d'accueil du jeune enfant de la commune de Saint-Laurent-du-Var.

Alinéa 4 : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Décision du 03 mai 2023 portant sur la convention artistique festivités d'été 2023, cinéma en plein air, avec La Crème, SASU Robin Cassuto Conseil, 18 avenue Malausséna, 06000 Nice, afin de réaliser la projection cinématographique de 8 films en plein air sur la Promenade Cousteau.
- Décision du 15 mai 2023 portant sur la convention de prestation surveillance sécurité festivités d'été 2023 avec MAJOR SECURITY, 22 avenue Jean de Lattre de Tassigny, 06400 Cannes. Fête de la Saint Laurent.
- Décision du 15 mai 2023 portant sur la convention de prestation surveillance sécurité festivités d'été 2023 avec MAJOR SECURITY, 22 avenue Jean de Lattre de Tassigny, 06400 Cannes pour la manifestation Cinéma en plein air sur le parvis de l'Hôtel de Ville.
- Décision du 22 mai 2023 portant sur la convention de prestations artistiques journée vacances en famille 2023 avec la société SKIPI PROD, 16 rue de Verdun, 69800 SAINT-PRIEST, décoration artistique du Parc Layet sur le thème africain le samedi 8 juillet 2023.
- Décision du 22 mai 2023 portant sur la convention artistique festivités d'été 2023 avec SKIPI PROD, 16 rue de Verdun, 69800 SAINT-PRIEST, afin d'assurer la sonorisation, éclairage, effets spéciaux, mixage et régie, sur l'esplanade des Goélands le jeudi 13 juillet 2023.
- Décision du 23 mai 2023 portant sur la convention artistique festivités d'été 2023 avec DK PRODUCTION, 6179 route du Broc RD, Quartier Lou Vignon – 06510 Carros, afin de réaliser la projection cinématographique d'un film en plein air sur le Parvis de l'Hôtel de Ville le 08 juillet 2023.

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU 03 MAI 2023 AU 06 SEPTEMBRE 2023

- Décision du 24 mai 2023 portant sur la convention partenariat animation été 2023 avec la SAS Paolino "QG" représentée par Monsieur Michel MAZZA. La convention est conclue dans le cadre du préluce à la Fête Nationale organisée le jeudi 13 juillet 2023.
- Décision du 26 mai 2023 portant sur la convention de prestations artistiques, fête du terroir 2023 avec PATRIMOINE & TRADITIONS CARROSSOISES représentée par Madame Françoise COUTURIER, 5867 Route Métropolitaine 1, 06510 Carros, fixée le dimanche 08 octobre 2023 au parc Layet, pour réaliser la prestation d'animation suivante : Technique de la dentelle aux fuseaux avec démonstration et animation du savoir-faire d'une dentellière.
- Décision du 26 mai 2023 portant sur la convention de prestations artistiques, fête du terroir 2023 avec Monsieur Teddy RUYSSCHAERT, Chemin des Adrechs, Quartier Roc Boyer, 83111 Ampus, fixée le dimanche 08 octobre 2023 au parc Layet, pour réaliser la prestation d'animation : Démonstration souffleur de verre.
- Décision du 26 mai 2023 portant sur la convention de prestations artistiques, fête du terroir 2023 avec Monsieur Patrick VOLPES, artisan santonnier, Le Village, 04660 Champtercier, fixée le dimanche 08 octobre 2023 au parc Layet, pour réaliser la prestation d'animation : La découverte des santons, santons médiévaux, animation autour du santon, sculpture.
- Décision du 26 mai 2023 portant sur la convention de prestations artistiques, fête du terroir 2023 avec Une Ferme chez vous, représentée par son gérant, Monsieur Bertrand Gautier, 40 rue du collet de Bellon, 06200 Nice, fixée le dimanche 08 octobre 2023 au parc Layet, pour réaliser la prestation d'animation : Implantation d'une ferme pédagogique avec plusieurs animaux et des animations ludiques.
- Décision du 30 mai 2023 portant sur la convention partenariat animation été 2023 avec la SAS "Le Cartel" représentée par Monsieur Julien BESSON. La convention est conclue dans le cadre du préluce à la Fête Nationale organisée le jeudi 13 juillet 2023.
- Décision du 01 juin 2023 portant sur la convention partenariat animation été 2023 avec la SARL Winetwo "WINE BAR" représentée par Monsieur Philippe AUTIERO. La convention est conclue dans le cadre du préluce à la Fête Nationale organisée le jeudi 13 juillet 2023.
- Décision du 13 juin 2023 portant décision d'attribution du marché public relatif à la fourniture et mise en place de la signalisation verticale, la signalisation d'intérêt local (S.I.L), des relais informations services (R.I.S) et des panneaux à messages variables pour la commune de Saint-Laurent-du-Var, lot 1 : signalisation verticale.
- Décision du 13 juin 2023 portant décision d'attribution du marché public relatif à la fourniture et mise en place de la signalisation verticale, la signalisation d'intérêt local (S.I.L), des relais informations services (R.I.S) et des panneaux à messages variables pour la commune de Saint-Laurent-du-Var, lot 2 : panneaux à message variable.
- Décision du 16 juin 2023 portant sur le contrat de cession pour représentation artistique avec BAS LES PLANCHES, 195 rue Joan Miro, Parc Seina B, 83500 La Seyne sur Mer, pour le spectacle "Rupture à domicile", le vendredi 16 février 2024 au Théâtre Georges Brassens.
- Décision du 04 juillet 2023 portant sur la convention d'indemnisation n° 2 en application de la théorie de l'imprévision avec la société ELLIPSE SAS dans le cadre du marché 2019/011-1 : "Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau, lot 1 : mobilier de bureau".
- Décision du 04 juillet 2023 portant sur la convention d'indemnisation n° 2 en application de la théorie de l'imprévision avec la société OLLIVIER SAS dans le cadre du marché 2019/011-2 : "Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau, lot 2 : fauteuils et sièges".
- Décision du 05 juillet 2023 portant sur la convention de prestations artistiques journée vacances en famille avec l'auto-entrepreneur Cédrik CRESPO, pour animer la manifestation et créer une bande son / musique sur le thème africain le samedi 8 juillet 2023 de 9 h 00 à 18 h 00 pour les enfants dans le Parc Layet.

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU 03 MAI 2023 AU 06 SEPTEMBRE 2023

- Décision du 05 juillet 2023 portant sur la convention artistique festivités d'été 2023 avec PRESTA'PUCE, 59 Route de Saint Pierre de Féric, 06000 Nice, afin d'animer la manifestation et lancer le feu d'artifice, en plein air, sur l'esplanade des Goélands le jeudi 13 juillet 2023.
- Décision du 05 juillet 2023 portant sur la convention artistique, spectacle pyrotechnique des festivités du 13 juillet 2023 avec EFC EVENEMENT, Chemin Départemental 12, Campagne Le Jasmin, 13114 PUYLOUBIER, dans le cadre de la fête nationale du 13 juillet 2023 sur l'Esplanade des Goélands.
- Décision du 07 juillet 2023 portant attribution du marché public relatif aux services de sténotypie et retranscription.
- Décision du 07 juillet 2023 portant sur la convention d'indemnisation n° 2 en application de la théorie de l'imprévision avec la société RIVIERA OFFICE dans le cadre du marché 2019/035-1 : "Fournitures administratives pour les services municipaux et le C.C.A.S., lot 1 : fournitures d'articles de bureau et de papeterie".
- Décision du 07 juillet 2023 portant sur la convention d'indemnisation n° 2 en application de la théorie de l'imprévision avec la société PAPETERIE DU DAUPHINE dans le cadre du marché 2019/035-2 : "Fournitures administratives pour les services municipaux et le C.C.A.S., lot 2 : papiers nécessaires au service reprographie".
- Décision du 12 juillet 2023 portant déclaration sans suite de la procédure, marché public fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau pour les services municipaux de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Laurent-du-Var, lot 1 : mobilier de bureau.
- Décision du 19 juillet 2023 portant sur la fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau pour les services municipaux de la ville et du Centre Communal d'Action Sociales de Saint-Laurent-du-Var, lot 2 : fauteuils et sièges.
- Décision du 21 juillet 2023 portant sur la convention d'indemnisation n° 2 en application de la théorie de l'imprévision avec la société DPC du marché 2019/038 : "Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier scolaire dans les écoles, les restaurants scolaires et les Centres de Loisirs de la Ville".
- Décision du 21 juillet 2023 portant sur attribution accord cadre à bons de commande relatif à la fourniture, la maintenance et la modification des éclairages extérieurs municipaux, avenant n° 1 passé avec la société INEO Provence et Côte d'Azur SNC.
- Décision du 21 juillet 2023 portant sur la convention de prestation hôtesse festivités d'été 2023 avec I&N-Events, 10 avenue de l'Aubarède, 06110 LE CANNET, afin d'assurer la gestion de la consigne avec mise à disposition de deux hôtesse à l'entrée pour la manifestation Les Nuits Laurentines sur l'esplanade des Goélands le jeudi 13 juillet 2023.
- Décision du 24 juillet 2023 portant sur la convention de prestations artistiques Forum Sport Culture avec Monsieur Jérémy BESSET, 1381 Chemin de la Plaine, 06250 Mougins, au Stade Bérenger, 212 avenue du Onze Novembre, pour réaliser la prestation d'animation : La livraison et la distribution des craies au public, la tenue du stand d'accueil, la présence de 2 artistes, la fourniture et l'organisation du lancer de pigments.
- Décision du 31 juillet 2023 portant déclaration sans suite de la procédure, marché public de réalisation de diagnostics biomécaniques et phytosanitaires du patrimoine arboré de la commune de Saint-Laurent-du-Var.
- Décision du 31 juillet 2023 portant déclaration sans suite pour infructuosité de la procédure de marché public relatif à la fourniture et la livraison de mobilier urbain pour le territoire communal de la ville de Saint-Laurent-du-Var.
- Décision du 31 juillet 2023 portant attribution accord cadre à bons de commande relatif à la fourniture, la maintenance et la modification des éclairages extérieurs municipaux, avenant n° 2 passé avec la société INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR SNC, suite à un apport partiel d'actifs et transfert du marché.

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU 03 MAI 2023 AU 06 SEPTEMBRE 2023

- Décision du 03 août 2023 portant attribution accord cadre à bons de commande relatif à la fourniture, la maintenance et la modification des éclairages extérieurs municipaux. Décision de retrait relative à l'avenant n° 2 bis passé avec la société INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR SNC, suite à un apport partiel d'actifs et transfert du marché et passation d'un avenant rectificatif.
- Décision du 24 août 2023 portant déclaration sans suite pour infructuosité de la procédure de marché public relatif à la fourniture et la livraison de couches jetables pour les établissements d'accueil du jeune enfant de la commune de Saint-Laurent-du-Var.
- Décision du 31 août 2023 portant attribution du marché public relatif à la fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail – lot 1 : équipements de protection individuelle – lot 2 : vêtements de travail.
- Décision du 31 août 2023 portant attribution du marché public relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un parc et jardins familiaux et d'une aire de stationnement Corniche d'Agrimont.
- Décision du 31 août 2023 portant attribution du mandat d'accompagnement pour l'optimisation de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la commune.
- Décision du 31 août 2023 portant déclaration sans suite pour redéfinition du besoin de la procédure de marché public relatif à la souscription des contrats d'assurance pour le groupement de commande établi entre la commune de Saint-Laurent-du-Var et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Laurent-du-Var.
- Décision du 31 août 2023 portant sur la fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau pour les services municipaux de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Laurent-du-Var – lot 1 : mobilier de bureau – relance

Alinéa 5 : décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

- Décision du 26 mai 2023 portant sur la convention portant mise à disposition d'un élément modulaire (bungalow) sur le terrain extérieur du Clos Bouliste de la Gare sis 232 avenue Léonard Anfossi à Saint-Laurent-du-Var au profit de l'association Stade Laurentin Natation.
- Décision du 26 mai 2023 portant sur la convention portant mise à disposition d'un élément modulaire (bungalow) sur le terrain extérieur du Clos Bouliste de la Gare sis 232 avenue Léonard Anfossi à Saint-Laurent-du-Var au profit de l'association Stade Laurentin Natation Synchronisée.
- Décision du 26 mai 2023 portant sur la convention portant mise à disposition temporaire des locaux du Centre Nautique sis 416 avenue Eugène Donadei à Saint-Laurent-du-Var (domaine public), au profit de l'Association de Gestion et d'Animation Sportive et Socioculturelle (A.G.A.S.C).
- Décision du 06 juin 2023 portant sur la convention de mise à disposition du club house du stade des Iscles à titre gratuit par la commune en faveur du stade laurentin Rugby.
- Décision du 09 juin 2023 portant sur la convention d'occupation temporaire passée à titre précaire et révocable au profit de Madame Marie MARGNIER pour l'utilisation d'un box ouvert à usage de parking au parc de stationnement Bettoli.
- Décision du 12 juin 2023 portant sur la convention d'occupation temporaire passée à titre précaire et révocable au profit de Madame Claire METZGER pour l'utilisation d'un box ouvert à usage de parking au parc de stationnement Bettoli.
- Décision du 14 juin 2023 portant sur retrait de la décision du 17 mars 2023 et convention d'occupation temporaire passée à titre précaire et révocable au profit de Madame Frédérique COSTA pour l'utilisation d'un emplacement à usage de parking au parc de stationnement du Palais Laurentin.

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU 03 MAI 2023 AU 06 SEPTEMBRE 2023

- Décision du 14 juin 2023 portant sur la convention portant mise à disposition temporaire d'un local situé au Centre Nautique sis 416 avenue Eugène Donadeï à Saint-Laurent-du-Var, au profit de l'Office de Tourisme Métropolitain.
- Décision du 14 juin 2023 portant sur le renouvellement du bail passé au profit de l'Etat par la commune de Saint-Laurent-du-Var pour la location de locaux communaux sis 475 contre-allée Georges Pompidou, 06700 Saint-Laurent-du-Var, abritant un Commissariat de Police Nationale.
- Décision du 14 juin 2023 portant sur la Convention d'occupation à titre précaire et révocable passée par la commune de Saint-Laurent-du-Var au profit de Madame Muriel CERDAN, professeur des écoles, pour l'occupation d'un logement communal situé école maternelle de la Gare, 93 Allée Pasteur à Saint-Laurent-du-Var.
- Décision du 14 juin 2023 portant sur la convention portant mise à disposition temporaire de l'espace loisirs des Jacquons, 258 avenue du Zoo à Saint-Laurent-du-Var au profit de l'Association de Gestion et d'Animation Sportive et Socioculturelle (A.G.A.S.C).
- Décision du 14 juin 2023 portant sur la révision du loyer relatif au contrat de location passé au profit de Monsieur Yves BORFIGA pour la location d'un appartement communal sis 24 boulevard Ossola, immeuble Le Méditerranée, 06700 Saint-Laurent-du-Var, révision année 2023.
- Décision du 20 juin 2023 portant convention d'hébergement, séjour juillet 2023 au camping "U Casone" à GHISONACCIA.
- Décision du 22 juin 2023 portant sur la convention d'occupation temporaire passée à titre précaire et révocable au profit de Monsieur Joseph PINTUS pour l'utilisation de 2 boxes fermés au parking Les Cédrats.
- Décision du 27 juin 2023 portant sur la convention d'occupation temporaire et précaire d'un terrain situé au 22 Route de la Gare, section AM 250 à Saint-Laurent-du-Var, au profit de la métropole Nice Côte d'Azur.
- Décision du 29 juin 2023 portant sur la mise à disposition temporaire de locaux de l'école maternelle Gabriel Ferrer au profit de la Haute École du Travail et de l'Insertion Sociale (HETIS) année scolaire 2023 / 2024, signature d'une convention.
- Décision du 30 juin 2023 portant sur la convention de mise à disposition du minibus du service municipal des sports au profit de l'association "Azur Skateboard".
- Décision du 03 juillet 2023 portant sur la convention d'occupation temporaire passée à titre précaire et révocable au profit de Madame Claire JACQUET pour l'utilisation d'un box ouvert à usage de parking au parc de stationnement Bettoli.
- Décision du 03 juillet 2023 portant sur la convention d'occupation temporaire passée à titre précaire et révocable au profit de la SARL groupe PROTECTOR pour l'utilisation d'un box ouvert à usage de parking au parc de stationnement Bettoli.
- Décision du 03 juillet 2023 portant sur la convention d'occupation temporaire passée à titre précaire et révocable au profit de l'Association de Prévention et de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics des Alpes-Maritimes (A.P.S.T B.T.P 06) pour l'utilisation de 2 boxes ouverts à usage de parking au parc de stationnement Bettoli.
- Décision du 21 juillet 2023 portant sur la convention d'occupation temporaire passée à titre précaire et révocable au profit de Madame FABRE Sandrine pour l'utilisation d'un emplacement à usage de parking au parc de stationnement du Palais Laurentin.
- Décision du 24 juillet 2023 portant sur la convention portant occupation temporaire d'un local sis 41 avenue des Pignatières à Saint-Laurent-du-Var au profit de l'Association de Gestion et d'Animation Sportive et Socioculturelle (A.G.A.S.C).

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU 03 MAI 2023 AU 06 SEPTEMBRE 2023

- Décision du 24 juillet 2023 portant sur la convention d'occupation temporaire passée à titre précaire et révocable au profit de Madame Marie-Pierre MOUSSAUD pour l'utilisation d'un box ouvert à usage de parking au parc de stationnement Bettoli.
- Décision du 24 juillet 2023 portant sur la révision du loyer relatif au contrat de location passé au profit de Madame et Monsieur Christophe BOURI pour la location d'un logement communal sis 475 Contre Allée Georges Pompidou, immeuble Pompidou, Bloc B, Saint-Laurent-du-Var, révision année 2023.
- Décision du 24 juillet 2023 portant sur la révision du loyer relatif au contrat de location passé au profit de Madame Colette GROUX pour la location d'un appartement communal sis 24 boulevard Ossola, à 06700 Saint-Laurent-du-Var, révision année 2023.
- Décision du 24 juillet 2023 portant sur la révision de la redevance relative à la convention d'occupation à Madame Camille GUILLOT pour la location d'un logement communal sis 54 allée des Ecureuils, Villa "La Tramontane" à Saint-Laurent-du-Var, révision année 2023.
- Décision du 24 juillet 2023 portant sur la révision de la redevance relative à la convention d'occupation à Monsieur et Madame MACRI pour la location d'un logement communal sis 97 avenue Pierre Ziller à Saint-Laurent-du-Var, révision année 2023.
- Décision du 26 juillet 2023 portant sur la mise à disposition temporaire de locaux, équipements et espaces communaux au bénéfice de l'association ARPAS.
- Décision du 31 juillet 2023 portant sur la convention d'occupation temporaire du domaine communal pour le stockage et l'installation d'une base de vie dans le cadre de la réalisation de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de la commune de Saint-Laurent-du-Var.
- Décision du 03 août 2023 portant sur la convention d'occupation précaire temporaire et révocable passée par la commune de Saint-Laurent-du-Var au profit de Madame Camille GUILLOT pour l'occupation d'un logement communal sis 54 allée des Ecureuils, villa "La Tramontane" à Saint-Laurent-du-Var.
- Décision du 07 août 2023 portant sur la convention de mise à disposition de la salle ROUSTAN à l'association "La Hulotte" pour l'année 2023 - 2024.
- Décision du 07 août 2023 portant sur la convention de mise à disposition de la salle ROUSTAN à l'association "Alcyon" pour l'année 2023 – 2024.
- Décision du 07 août 2023 portant sur la convention de mise à disposition de la salle ROUSTAN à l'association "Ardanse" pour l'année 2023 – 2024.
- Décision du 14 août 2023 portant sur la convention d'occupation passée par la commune de Saint-Laurent-du-Var au profit de Monsieur et Madame Xavier GOUTTE pour l'occupation d'un logement communal sis école des Plans, 188 avenue des Plans à Saint-Laurent-du-Var.
- Décision du 14 août 2023 portant sur la révision de la redevance relative à la convention passée au profit du Département des Alpes-Maritimes par la commune de Saint-Laurent-du-Var pour l'occupation de locaux communaux et de 4 emplacements de stationnement sis boulevard Louis Roux, 06700 Saint-Laurent-du-Var, révision année 2023.
- Décision du 23 août 2023 portant sur la convention d'occupation temporaire passée à titre précaire et révocable au profit de Madame Sandra ABATE pour l'utilisation d'un box ouvert à usage de parking au parc de stationnement Bettoli.
- Décision du 23 août 2023 portant sur la convention d'occupation temporaire passée à titre précaire et révocable au profit de Madame Magali CHICHERIO pour l'utilisation d'un box ouvert à usage de parking au parc de stationnement Bettoli.
- Décision du 23 août 2023 portant sur la convention d'occupation temporaire passée à titre précaire et révocable au profit de Madame Marie-Cécile SIBEAUD pour l'utilisation d'un box ouvert à usage de parking au parc de stationnement Bettoli.

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU 03 MAI 2023 AU 06 SEPTEMBRE 2023

- Décision du 25 août 2023 portant sur la convention de mise à disposition de la salle "E" au profit de l'association "Compagnie Albatros".
- Décision du 25 août 2023 portant sur la convention de mise à disposition de la salle "E" au profit de l'association "Club Pyramide".
- Décision du 25 août 2023 portant sur la convention de mise à disposition de la salle "E" au profit de l'association "Questions pour un Champion".
- Décision du 25 août 2023 portant sur la convention de mise à disposition de la salle "E" au profit de l'association "Viens et Vois".
- Décision du 25 août 2023 portant sur la convention de mise à disposition de la salle "E" au profit de l'association "Le Ruisseau Chantant".
- Décision du 25 août 2023 portant sur la convention de mise à disposition de la salle "G" au profit de l'association "Gymnastique volontaire".
- Décision du 25 août 2023 portant sur la convention de mise à disposition de la salle "André Carton" au profit de l'amicale sportive du comité d'entreprise Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.
- Décision du 25 août 2023 portant sur la convention de mise à disposition de la salle "C" du gymnase Pagnol au profit de l'association "A.G.A.S.C.".
- Décision du 25 août 2023 portant sur la convention de mise à disposition de la salle "D" du gymnase Bérenger au profit de l'association "Savate boxing club Laurentin".
- Décision du 25 août 2023 portant sur la convention de mise à disposition du Stade Bérenger au profit de l'association sportive Var Mer Omnisports / F.S.G.T. section Football.
- Décision du 25 août 2023 portant sur la convention de mise à disposition de la salle "Ferrière" au profit de l'association "Amicale Laurentine des Français d'Afrique du Nord".
- Décision du 25 août 2023 portant sur la convention de mise à disposition de la salle "Ferrière" au profit de l'association "Saint Laurent Université pour Tous".
- Décision du 04 septembre 2023 portant sur la convention d'occupation temporaire passée à titre précaire et révocable au profit de Madame Lisa COURAUD pour l'utilisation d'un box ouvert à usage de parking au parc de stationnement Bettoli.

Alinéa 7 : Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux :

- Décision du 08 juin 2023 portant sur la régie de recettes et d'avances "Direction Générale" – abrogation de l'acte du 1er juillet 2019.
- Décision du 08 juin 2023 portant sur l'acte de création de régie de recettes et d'avances "Direction Générale".
- Décision du 26 juin 2023 portant sur l'acte de modification de la régie de recettes et d'avances "Action Culturelle Municipale".
- Décision du 17 juillet 2023 portant sur la régie de recettes des droits d'entrées publiques et activités aquatiques de la piscine municipale, abrogation de l'acte du 26 avril 2021.
- Décision du 17 juillet 2023 portant sur l'acte de création de la régie de recettes des droits d'entrées publiques et activités aquatiques de la piscine municipale.

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU 03 MAI 2023 AU 06 SEPTEMBRE 2023

- Décision du 06 septembre 2023 portant sur la régie de recettes «Stationnement voies et parcs auto publics-capture et mise en fourrière des animaux errants – frais d'expédition d'objets trouvés», abrogation de l'acte du 03 juillet 2019.
- Décision du 06 septembre 2023 portant sur l'acte de création de la régie de recettes «Stationnement des voies et parc auto publics».
- Décision du 06 septembre 2023 portant sur la régie de recettes «Droits de place des marchés forains», abrogation de l'acte du 28 décembre 2017.
- Décision du 06 septembre 2023 portant sur l'acte de création de la Régie de recettes «Droits de place des marchés forains, collecte et mise en fourrière des animaux errants et collecte des fonds récupérés concernant les objets trouvés».

Alinéa 8 : Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

- Décision du 26 juin 2023 portant sur l'attribution d'une concession funéraire, numéro de titre 4657, cimetière Saint-Marc, case columbarium, emplacement n° 215.
- Décision du 26 juin 2023 portant sur l'attribution d'une concession funéraire, numéro de titre 4658, cimetière Saint-Marc, case columbarium, emplacement n° 216.
- Décision du 26 juin 2023 portant sur l'attribution d'une concession funéraire, numéro de titre 4660, cimetière Saint-Marc, case columbarium, emplacement n° 217.
- Décision du 26 juin 2023 portant sur le renouvellement d'une concession funéraire, numéro de titre 4659, cimetière Saint-Marc, enfeu 2 places, emplacement n° 29, allée / carré 4 E.
- Décision du 27 juin 2023 portant sur l'attribution d'une concession funéraire, numéro de titre 4663, cimetière Saint-Marc, case columbarium, emplacement n° 219.
- Décision du 27 juin 2023 portant sur l'attribution d'une concession funéraire, numéro de titre 4666, cimetière Saint-Marc, case columbarium, emplacement n° 220.
- Décision du 27 juin 2023 portant sur l'attribution d'une concession funéraire, numéro de titre 4667, cimetière Saint-Marc, case columbarium, emplacement n° 221.
- Décision du 27 juin 2023 portant sur l'attribution d'une concession funéraire, numéro de titre 4668, cimetière Saint-Marc, case columbarium, emplacement n° 222.
- Décision du 27 juin 2023 portant sur le renouvellement d'une concession funéraire, numéro de titre 4661, cimetière Saint-Marc, enfeu 2 places, emplacement n° 18, allée / carré 4 E.
- Décision du 27 juin 2023 portant sur le renouvellement d'une concession funéraire, numéro de titre 4664, cimetière Saint-Marc, enfeu 1 place, emplacement n° 6, allée / carré 6 E.
- Décision du 27 juin 2023 portant sur le renouvellement d'une concession funéraire, numéro de titre 4665, cimetière Saint-Marc, enfeu 2 places, emplacement n° 78, allée / carré 3 E.
- Décision du 27 juin 2023 portant sur le renouvellement d'une concession funéraire, numéro de titre 4669, cimetière Saint-Marc, enfeu 2 places, emplacement n° 43, allée / carré 3 E.
- Décision du 27 juin 2023 portant sur la rétrocession d'une concession d'une durée de 15 ans, columbarium, à la commune de Saint-Laurent-du-Var, par Madame Josette TOUPART.
- Décision du 10 juillet 2023 portant sur le renouvellement d'une concession funéraire, numéro de titre 4670, cimetière Saint-Marc, enfeu 1 place, emplacement n° 57, allée / carré 5 E.

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU 03 MAI 2023 AU 06 SEPTEMBRE 2023

- Décision du 08 août 2023 portant sur le renouvellement d'une concession funéraire, numéro de titre 4671, cimetière Saint-Marc, enfeu 1 place, emplacement n° 7, allée / carré 5 E.

Alinéa 9 : Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges :

- Décision du 31 mai 2023 portant sur l'acceptation du don d'une sculpture de Madame Pari RAVAN sans condition ni charge d'une sculpture – Sculpture Cormoran Rêve.
- Décision du 07 août 2023 portant sur les droits de propriété d'une œuvre réalisée lors de l'animation d'un atelier en centre de loisirs avec Monsieur Jérémy BESSET - Œuvres éphémères bancs publics.
- Décision du 07 août 2023 portant sur les droits de propriété d'une œuvre réalisée lors de l'animation d'un atelier en centre de loisirs avec Monsieur Florian GUELFUCCI – Œuvres éphémères bancs publics.

Alinéa 16 : Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle :

- Décision du 13 juillet 2023 portant sur le mandat de représentation en justice donné à Maître Philippe CHRESTIA.
- Décision du 04 septembre 2023 portant sur le mandat de représentation en justice donné à Maître Philippe CHRESTIA.

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

PRENDRE ACTE du compte-rendu des décisions municipales prises par le Maire sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions municipales prises par le Maire sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA

